



Informations Générales – Frais Kilométriques
1 Annexe par contribuable



Les justificatifs (factures, tickets, etc.) sont à conserver par le contribuable (À NE PAS TRANSMETTRE)

Prénom et NOM : _____

Usage des Transports Publics

Montant TOTAL annuel (Frais engagés) (préciser la devise) :
(Selon les montants inscrits sur les justificatifs)

Usage d'autres moyens de Transport – Véhicules Privés

Nombre de jours annuels travaillés :

Trajet Simple course Aller/Retour :
Du domicile au lieu de travail

Kilomètres

Type de Véhicule utilisé :
(vélo, cyclomoteur, motocyclette <50 cm³, automobile)

Véhicule

Type de Carburant utilisé :
(Essence, Diesel, GPL, etc.)

Carburant

Puissance Fiscale du véhicule :
Indiqué sur la rubrique P6 de la carte grise

CV

(Justificatif obligatoire à transmettre : Copie carte grise du véhicule)



Le barème des frais kilométriques est fixé par l'administration fiscale chaque année et tient compte des déductions suivantes :

1. La dépréciation du véhicule
2. Les frais d'achat des casques et protections
3. Les frais de réparations et d'entretien
4. Les dépenses de pneumatiques
5. La consommation de carburant
6. Les primes d'assurance



Informations Générales – Frais de transport
1 Annexe par contribuable



Les justificatifs (factures, tickets, etc.) sont à conserver par le contribuable (À NE PAS TRANSMETTRE)

Prénom et NOM : _____



Les frais déductibles autorisés par l'administration fiscale (Hors frais inclus dans le barème des frais kilométriques) **sont les suivantes** (liste non exhaustive) :

1. Les frais de stationnement
2. Les frais de péages
3. Vignette d'autoroute
4. Les intérêts d'emprunt (véhicule faisant l'objet d'un crédit à la consommation)
5. Etc.

Intérêts d'emprunt (Quote-part dédiée à l'usage professionnel) – Véhicule Privé

Montant ANNUEL des intérêts d'emprunt versés (préciser la devise) :

(Justificatif obligatoire à transmettre :

Attestation annuel des intérêts versés ou tableau d'amortissement d'emprunt complet)

Nombre de jours annuels travaillés :

(Doit être identique à la valeur indiquée dans l'annexe « Frais kilométriques »)

Nombre ANNUEL de kilomètres effectués :

(Selon les relevés du kilométrage du véhicule au 01.01 et au 31.12)

Kilomètres



L'administration fiscale peut **exiger les preuves des relevés du kilométrage effectués** sur le véhicule privé utilisé à des fins professionnelles et privées (photos du tableau de bord, kilométrage relevé sur le carnet d'entretien, etc.)

Il est donc **fortement recommandé** d'effectuer, lors du relevé du kilométrage réalisé à l'année, des photos à conserver par vos soins **UNIQUEMENT (À NE PAS TRANSMETTRE)**.



Informations Générales – Frais de repas
1 Annexe par contribuable



Les justificatifs (factures, tickets, etc.) sont à conserver par le contribuable (À NE PAS TRANSMETTRE)

Prénom et NOM : _____

AUCUN emplacement collectif de restauration sur le lieu de travail

Nombre ANNUEL de jours **travaillés** :

Montant ANNUEL : Frais de restauration engagés (*préciser la devise*) :
(selon le montant total des justificatifs)
En cas d'absence de justificatifs, veuillez ne rien remplir

Montant ANNUEL : Participation de l'employeur (*préciser la devise*) :

- **France** : Attestation annuelle de participation **à transmettre**
- **Suisse** : Montants rubrique 13 et/ou 15 du certificat de salaire annuel

AVEC emplacement collectif de restauration sur le lieu de travail

Justificatifs OLIGATOIRES à conserver par le contribuable

Sans justificatifs, l'administration fiscale n'autorise pas la déduction différentielle des frais de restauration réellement engagés.

Nombre ANNUEL de jours **travaillés** :

Montant ANNUEL : Frais de restauration engagés (*préciser la devise*) :
(selon le montant total des justificatifs)
En cas d'absence de justificatifs, veuillez ne rien remplir

Montant ANNUEL : Prix moyen du repas « à la cantine » (*préciser la devise*):

Montant ANNUEL : Participation de l'employeur (*préciser la devise*) :

- **France** : Attestation annuelle de participation **à transmettre**
- **Suisse** : Montants rubrique 13 et/ou 15 du certificat de salaire annuel



Informations Générales – Frais de télétravail
1 Annexe par contribuable



Les justificatifs (factures, tickets, etc.) sont à conserver par le contribuable (À NE PAS TRANSMETTRE)

Prénom et NOM : _____



Les frais déductibles autorisés par l'administration fiscale dans le cadre de l'exercice professionnel effectué à domicile sont les suivantes (liste non exhaustive) :

6. L'achat de matériels, équipements et outillages nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle
7. Les dépenses de loyer à proportion de l'usage du bien à titre professionnel.
8. Les charges courantes (électricité, chauffage, etc.) à proportion de l'usage du bien à titre professionnel
9. Les intérêts d'emprunt des travaux effectués dans la/les pièces dédiés à l'activité professionnelle (amélioration de l'habitat, optimisation des performance énergétiques de l'habitat, etc.)
10. Etc.

Les frais déduction NON AUTORISÉS par l'administration fiscale sont les suivantes (liste non exhaustive) :

1. Les frais de repas
2. Les frais de déplacement

Nombre ANNUEL de jours télétravaillés :

Montant ANNUEL : Participation de l'employeur (préciser la devise) :

- **France** : Attestation annuelle de participation **à transmettre**
- **Suisse** : Montants rubrique 13 et/ou 15 du certificat de salaire annuel

Montant ANNUEL : Frais dédié au télétravail engagés (préciser la devise) :
(selon le montant total des justificatifs)

En cas d'absence de justificatifs, veuillez ne rien remplir

